



Au fil des Gaves

Bulletin d'information du contrat de Rivière du Gave de Pau

Signature d'un avenant de 3 ans pour le Contrat de Rivière " Gave de Pau " 2008-2010

Le Contrat de Rivière du bassin du Gave de Pau Amont avait été signé en 2002 pour 5 ans de programmation, en faveur de l'eau et des rivières (43 millions d'euros d'investissement). Compte tenu des résultats encourageants de ces 5 années d'actions concrètes (travaux d'assainissement réalisés, répercussions positives sur la qualité des eaux, état général des cours d'eau du bassin amélioré grâce au travail des brigades vertes, ...) et en raison de la dynamique initiée sur le Gave de Pau, il est apparu opportun de prolonger de 3 ans la durée du Contrat par l'intermédiaire d'un avenant sur la période 2008-2010.

Ainsi, cet avenant a été officiellement signé le 7 janvier 2008 au Conseil Général des Hautes-Pyrénées par :

- M. Jean-François DELAGE, Préfet des Hautes-Pyrénées
- M. Martin MALVY, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- M. François FORTASSIN, Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
- M. Vincent FREY, Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- M. Georges AZAVANT, Président du Comité de Rivière
- M. Jean-Pierre ARTIGANAVE, Président du Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA)



Afin de continuer à améliorer la gestion de l'eau et des rivières sur notre bassin, 31 millions d'euros d'investissements sont donc programmés sur 3 années supplémentaires. Les actions programmées sont portées par les collectivités locales avec l'aide financière de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Midi-Pyrénées et du Département des Hautes-Pyrénées afin :

- d'améliorer la qualité des eaux (travaux d'assainissement, protection de l'eau potable, réduction des pollutions, ...),
- de pérenniser le travail de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau effectué par les brigades vertes,
- de réaliser des travaux de prévention et de protection contre les inondations suite aux études menées dans le cadre du Contrat de Rivière,
- de protéger les habitats naturels faune-flore, notamment avec Natura 2000,
- de poursuivre la communication et la gestion concertée avec la préparation d'un projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Gave de Pau interdépartemental 65 -64 ...

Georges AZAVANT, Président du Comité de Rivière
Laurence DUROT, Animatrice Contrat de Rivière - SMDRA

■ Signature d'un avenant pour le Contrat de Rivière ... 1

■ "Action Test Toxiques" sur le bassin versant du Gave de Pau 2

■ Protection des habitats naturels faune-flore : Natura 2000 3

■ Label Tourisme Handicap pour les pontons de pêche 4

■ Journées Nature 2008 4

Bulletin semestriel édité par le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost

Avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées

Tirage : 1500 exemplaires

Credit photos : SMDRA - Conception : Gilbert Noël
 Directrice de publication : Laurence Durot



Action Test "Toxiques Gave de Pau"



Visite de la digue d'Uz

Depuis 2002, l'Agence de l'Eau et le Contrat de Rivière ont mené des études sur la qualité des eaux du bassin du Gave de Pau notamment vis-à-vis des métaux lourds. Ces études ont révélé la trace d'éléments métalliques, présents à la fois dans l'eau, les sédiments et les végétaux aquatiques. Ce constat a été l'élément déclencheur du lancement de l' " Action Test Toxiques Gave de Pau ". En effet, cette contamination pouvait remettre en cause de nombreuses activités : la pêche, la baignade et le prélèvement en eau potable. C'est pourquoi le SMDRA, également porteur de l'animation du Contrat de Rivière, a souhaité mener cette action à partir de 2006. Cette animation se fait avec l'appui des services de l'Etat (64 et 65) et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Dans le cadre de cette Action Test, une étude, réalisée par l'Université de Pau avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, s'est penchée sur le problème des métaux lourds dans le Gave de Pau en 2006-2007. Cette étude avait pour but de préciser la qualité des eaux du Gave de Pau et de ses affluents vis-à-vis des métaux lourds et de déterminer les contributions des principales sources.

Étude de quantification de la pression métallique sur le Gave de Pau

L'objectif de cette étude était donc d'évaluer la part des sources responsables de la pression métallique observée. Une des questions à laquelle il était nécessaire d'apporter des réponses était celle du rôle des anciennes mines de Penarroya (situées sur les communes de Pierrefitte-Soulom-Uz) sur la qualité des eaux du bassin du Gave de Pau.

Principaux résultats de cette étude :

90% des apports de Zinc (Zn), Cadmium (Cd), Plomb (Pb), Nickel (Ni) et 40% du Cuivre (Cu) présents dans le Gave de Cauterets proviennent sans conteste de la zone des anciennes mines de Penarroya.

A l'aval de Lourdes, 50% des apports en Zn et Cd présents dans le Gave de Pau proviennent de l'ancien site minier, le Gave de Cauterets apportant moins de 10 % des flux de Cu, Arsenic (As), chrome (Cr), Cu, Ni et Pb.

Enfin, à l'aval du continuum du Gave de Pau, 20 % du Zn et Cd proviennent du Gave de Cauterets.

Les apports importants en métaux en provenance de ces anciennes mines déclassent la qualité de l'aval du Gave de Cauterets vis-à-vis de la biologie laissant suggérer des effets probables sur certains organismes vivants. Cette pollution très localisée se résorbe très rapidement en raison de phénomènes de dilution et de stockage des métaux lourds dans les sédiments, les mousses et végétaux aquatiques. Nous n'atteignons jamais des taux qui mettent en péril la qualité biologique du Gave de Pau au regard des normes européennes. C'est pourquoi, on peut dire que le Gave de Pau est relativement épargné par la pollution contrairement à l'aval du Gave de Cauterets.



Prélèvements d'eau en continu

Point sur la fermeture des anciennes mines de Penarroya

Il y a donc effectivement un problème de pollution mais seulement en aval du Gave de Cauterets, lié aux anciens sites miniers de Penarroya. Un groupe de travail spécifique aux problèmes liés à ces anciennes mines a d'ailleurs été formé dans le cadre de l'action test.

Remarque : La police des mines s'applique encore sur le site de la Galène (situé sur la commune de Soulom en surplomb de la route de Cauterets). Le Comité de Pilotage, suite à plusieurs réunions de concertation, a demandé à l'administration de mettre en place des mesures de précautions pour minimiser les dangers inhérents à ce site et également d'étudier la responsabilité de l'exploitant en cas de dommage. Ainsi, des études vont être réalisées en 2008 afin de répondre à plusieurs inquiétudes concernant :

- La stabilité du teruil de la Galène (sécurité de la route et de la voie verte),
- L'origine précise des sources de pollution (superficielle et/ou souterraine),
- L'impact des anciennes mines sur la biologie du Gave de Cauterets (invertébrés aquatiques et poissons).



Ravines sur le teruil de la Galène

Karelle VAUDOUR - Animatrice de l'action test toxiques - SMDRA

Protection des habitats naturels faune - flore : Natura 2000



Le réseau NATURA 2000 est un réseau d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne. Chaque Etat membre propose des espaces qui contiennent des habitats naturels et des espèces animales et végétales en forte régression, voire en voie de disparition. Ainsi en tentant de mieux gérer ces zones, on cherche à préserver la diversité biologique dans une grande partie de l'Europe. Ces espaces classés "Site Natura 2000" sont identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels.

Attention, ce classement ne signifie pas que l'on cherche à mettre ces espaces " sous cloche ". L'objectif de Natura 2000 est de concilier les besoins écologiques des milieux et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur notre territoire. Natura 2000 n'est donc pas un sanctuaire de nature où toute activité humaine serait à proscrire. Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont :

1. de préserver la diversité biologique,
2. de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Avec l'application de la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005, les collectivités jouent dorénavant un rôle prépondérant dans la démarche Natura. En date du 26 juillet 2006, le décret d'application de cette loi précise notamment la composition et le rôle du comité de pilotage. Le législateur marque ainsi sa confiance en l'expérience des acteurs locaux pour la mise en œuvre de Natura 2000 sur leur territoire.

Dans cette optique, les services de l'état ont confié au SMDRA les deux missions suivantes :

- > L'élaboration du DOCOB (Document d'Objectifs) du site Natura 2000 " Gave de Pau et de Cauterets (et gorges de Cauterets) ",
- > L'animation du site Natura 2000 " Tourbière et lac de Lourdes ".

Le choix du SMDRA en tant qu'animateur et opérateur de ces deux sites se place dans la continuité des projets déjà portés par le syndicat. En effet, le SMDRA mène, depuis 1992, de nombreuses missions en rapport direct avec la gestion des milieux aquatiques : Contrat de Rivière, Action-test et assainissement non collectif (SPANC).



Tourbière et Lac de Lourdes

Depuis fin 2007, le SMDRA a donc été désigné par l'Etat " opérateur " Natura 2000 du site " Gave de Pau et de Cauterets " au titre de la Directive " Habitat ". Ainsi, en janvier 2008 s'est tenu le pré-Comité de Pilotage du site Natura 2000 Gave de Pau et de Cauterets. L'objet de cette réunion, animée par Hélène SAZATORNIL, embauchée fin 2007 par le SMDRA, était de mettre en place le Comité de Pilotage (COFIL) et d'en officialiser la présidence (Mme MARYSE CARRERE, Maire de Lau-Balagnas et Présidente du SYMIHL). Ce COFIL regroupe l'ensemble des élus, des administrations, des socioprofessionnels, des usagers et des associations concernés par le site, soit 114 membres.

Ce site a été choisi de part sa capacité d'accueil du Saumon d'Atlantique ainsi que la présence du Desman des Pyrénées et d'habitats naturels remarquables tels que les forêts alluviales ou la végétation typique des gorges. La première réunion du COFIL du 5 juin 2008 a marqué le lancement de la première phase de l'élaboration du DOCOB. Ainsi, l'expertise biologique est actuellement menée par l'AREMIP (Action Recherche Environnement en Midi-Pyrénées) et par MIGRADOUR. Le SMDRA est quand à lui chargé du diagnostic des activités humaines sur le site. L'élaboration de ce DOCOB doit être réalisée en deux ans (2008 -2009).

Hélène SAZATORNIL, Animatrice Natura 2000 - SMDRA



Desman des Pyrénées



Saumon d'Atlantique



Loutre d'Europe



Label Tourisme Handicap obtenu pour les pontons de pêche de St-Pé-de-Bigorre

Depuis l'ouverture de la Pêche en mars 2007, deux pontons de pêche pour les personnes à mobilité réduite ont été mis en place par le SMDRA sur la commune de Saint-Pé-de-Bigorre.

Ces pontons ont été installés sur un site bien connu des pêcheurs locaux : le lieu dit "La Cularque", en rive gauche du Gave de Pau, sur la route des grottes de Bétharram.



Cet aménagement a nécessité la création d'une rampe d'accès adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Ces pontons ont obtenu le Label Tourisme Handicap en décembre 2007 pour les 4 déficiences : moteur, visuel, auditif et mental.



Journées Nature 2008 organisées par le SMDRA

Dans le cadre de la troisième édition des "Journées Nature Midi-Pyrénées", orchestrées par le Conseil Régional du 24 mai au 1er juin 2008, plusieurs journées d'animation et de sensibilisation sur le thème de l'Eau et de l'Environnement ont été organisées sur Lourdes par le SMDRA, la ville de Lourdes, le Funiculaire du Pic du Jer, la Communauté de Communes du Pays de Lourdes, le SIVOM de Lourdes-Est (brigade verte), le Comité Départemental de Canoë Kayak, ... :

- **Le samedi 24 mai** : "L'eau dans le monde souterrain", visites guidées des grottes du Pic du Jer
- **Le lundi 26 mai** : "Découverte du Gave de Pau en raft", descente du gave à destination des élus
- **Le mercredi 28 mai** : opération de sensibilisation "Jardiner sans polluer : les dangers des pesticides pour la santé et l'environnement", exposition et démonstration
- **Le samedi 31 mai** : "Journée de l'Eau" au Lac de Lourdes, visite du lac et de sa toubière, expositions et opération "nettoyage"

Ces journées furent l'occasion de communiquer sur plusieurs thèmes :

- l'intérêt écologique du site Natura 2000 de la tourbière et du lac de Lourdes (balade guidée autour du Lac glaciaire de Lourdes),
- les dangers des pesticides sur la santé, l'environnement et la qualité de l'eau (exposition et démonstrations sur le jardinage sans pesticides),
- le respect de la nature et la préservation de la qualité de l'eau, notamment par une action de nettoyage des berges,
- la pratique du compostage individuel (stand de démonstration).



Ce bulletin est le vôtre, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions intégrer vos questions ou remarques aux prochains numéros :

SMDRA Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost
4, rue Michelet BP 192 65 106 LOURDES cedex

☎ : 05 62 42 64 98 📠 : 05 62 42 63 59 @ : contratderiviere@smdra.fr

site internet : www.valleesdesgaves.com , rubrique "Contrat de Rivière"